

CLUB SAINT HUBERT DU NORD
Séances de confirmations
Site Internet : <http://cshn.fr/>

Samedi 18 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
LIEU-SAINT-AMAND (59111)

Entre Valenciennes et Cambrai – Autoroute A2 sortie 15 ou 16

Toutes les races sauf Bergers Allemands

BULLETIN DE PARTICIPATION

Race :

Sexe : Mâle - Femelle (rayer la mention inutile) N° LOF (ou étranger...)

NOM DU CHIEN :

N° Identification I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Date de naissance : (merci de vérifier si votre chien a bien l'âge minimum pour la confirmation)

Etes-vous adhérent au Club Saint Hubert du Nord OUI - NON Si Oui N° d'adhérent :

Etes-vous éleveur : OUI - NON Si oui, races :

NOM et Prénom du propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E.Mail :

J'exonère totalement le Club Saint Hubert du Nord de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident.

Je joins un chèque de Euros à l'ordre du CSHN

J'effectue un virement de Euros sur le compte du CSHN (joindre une copie du justificatif)

Compte IBAN : FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank : AGRIFRPP867

L'inscription de mon chien à la séance de confirmation me permet de devenir membre du CSHN ce qui me donne droit à des réductions lors des inscriptions aux expositions et à l'entrée gratuite comme visiteur aux expositions sur présentation de ma carte de membre.

Date : Lu et approuvé - Signature

Montant de la participation (payable à l'inscription par chèque ou virement bancaire)

40 € pour le 1^{er} chien

appartenant

25 € pour le 2^{ème} chien

au même

22 € pour les suivants

propriétaire

Bulletin d'inscription à retourner immédiatement avec le paiement au

C.S.H.N. - Confirmations – 26 Résidence Charles Dupas – 59111 LIEU-SAINT-AMAND

Mail : cshnpresidence@orange.fr

Inscription également possible du le site de CEDIA avec paiement sécurisé par carte bancaire

www.cedia.fr